

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 32

présenté par  
Mme Delpech

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ses représentants légaux »

les mots :

« les représentants légaux de l'enfant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel visant à améliorer la rédaction de l'article.